

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le **12 JUN 2025**

ID : 005-200049203-20250527-2025_11B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

SEANCE DU 27 MAI 2025

OBJET : 2025-11B TE05

Second plan des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	5
Nombre de membres présents en visioconférence	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	5
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	20-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 9h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Le quorum n'ayant pas été atteint le vingt mai 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt-sept mai à 9h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, AMOURIQ René, CLAEYMAN Jean Pierre, CHANFRAY Corinne.

Etaient excusés : BONNAFFOUX Joël, ARNAUD Jean Michel, TARDY Lionel.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général, MACRON Florence, Responsable marchés publics et pôle électrification rurale ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord (en distanciel) ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : M. GOURY Dominique.

OBJET : 2025-11B TE05

**Second plan des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) de
Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05**

Vu l'article 68 de la loi LOM, promulguée le 24 décembre 2019, qui prévoit l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE) par les collectivités territoriales ou leurs délégataires,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération 2021-45AG du 10 novembre 2021 actant la convention constitutive d'un groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage de réalisation d'un schéma directeur,
Vu la délibération 2021-80AG du 16 décembre 2021 approuvant une convention de financement SDIRVE,
Vu la délibération 2022-84AG du 17 décembre 2022 approuvant le schéma directeur des Infrastructures de Rechargeables pour Véhicules Electriques ou Hybrides rechargeables (IRVE) ouvertes au public avant avis de la Préfecture,
Vu le retour de la Préfecture en date du 17 août 2023 rendant son avis sur le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour Véhicules Electriques et hybride rechargeables (SDIRVE) sur le périmètre du Syndicat,
Vu la délibération 2024-88AG TE05 du 13 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 du Syndicat,
Vu la délibération 2024-89AG TE05 du 13 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe Eborn,
Vu la délibération n°2024-97AG TE05 du 13 décembre 2024 approuvant le premier plan de financement pour la mise en œuvre du schéma directeur IRVE par le Syndicat.

Considérant les demandes d'implantation d'IRVE des communes membres du syndicat depuis le printemps 2024,
Considérant les échanges avec les différents financeurs (Facé, Advenir, Région Sud PACA, Département des Hautes-Alpes),
Considérant l'enveloppe financière attribuée au syndicat par le Facé pour le déploiement des IRVE.

Le Président expose :

Le Syndicat a sollicité ses communes adhérentes sur leur besoin et leur souhait concernant l'implantation de nouvelles bornes sur son territoire.

Le retour de ses dernières a rendu une demande de 96 bornes au total sur 54 communes intéressées dont 36 bornes étaient incluses dans le schéma directeur des IRVES.

Le Président propose de statuer sur le plan de déploiement à réaliser par le Syndicat suivant les trois options ci-après :

OPTION 1 : réalisation du plan prenant en compte l'ensemble des demandes des communes.
96 bornes au total avec un montant de l'opération de 3 327 216 €.

OPTION 2 : réalisation d'un plan prenant en compte la réalisation des bornes selon les critères suivants :

- le taux de référence de l'IRVE la plus proche,
- l'équilibre financier de l'IRVE la plus proche,
- l'identification dans le SDIRVE,
- le financement Facé possible,
- et la proximité des grands axes.

38 bornes au total avec un montant de l'opération 1 233 537 €.

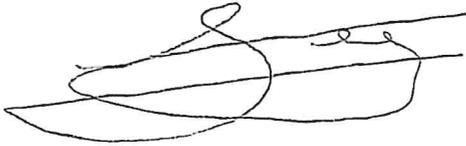
OPTION 3 : réalisation d'un plan intermédiaire comprenant le plan de l'option 2 et des IRVE ne bénéficiant pas de la subvention Facé car elles sont sur des communes où des bornes sont déjà existantes mais qui révèlent un fort potentiel par rapport au taux de références des IRVE existantes et leur équilibre financier.
51 bornes au total avec un montant de l'opération de 1 864 763 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Approuve l'option 3 pour le déploiement du second plan des IRVES du Syndicat sous réserve de l'approbation du budget supplémentaire 2025 et des financements possibles.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

